



Rés'OGM-news l'Actu de Rés'OGM Info n°100 de janvier 2015

INFOS RES'OGM

Vœux 2015 !

L'année 2014 avait bien commencé avec la reconduite du moratoire mon810 en février, mais elle semble finir de manière plus pessimiste avec une nouvelle note défavorable de l'ANSES à propos de la republication de l'étude de G-E. Séralini en juin dernier.

En 2015, nous ne pourrons donc pas relâcher notre vigilance, d'autant plus que de nombreux résultats de recherches sont en attente... Entre autres, les projets européens Grace, Marlon, et Presto GMO ERA-Net qui pourraient avoir comme conséquence l'abandon des analyses toxicologiques dans l'avenir.

Nous pouvons cependant nous appuyer sur de nouvelles initiatives porteuses d'espoir. Le CRIIGEN promet par exemple « plusieurs publications majeures provenant des analyses 'satellites' autour de l'étude in vivo » et qui viendront confirmer leur position sur les effets toxiques des OGM au cours de l'année.

Nous vous souhaitons donc une très belle année 2015, malgré ces temps troublés !

Participation aux 13èmes rencontres de l'Ecologie au Quotidien « Ralentir vers une sobriété heureuse »

Avec la conférence
« Comment nourrir l'humanité au XXIème
siècle »

Salle polyvalente de Die, 20h30

Intervenants : Bruno Parmentier,
Christophe Heraudeau du CCFD,
Michel Stadler et Gérard Boinon de
Rés'OGM Info.



Rés'OGM-news l'Actu de Rés'OGM Info n°100 de janvier 2015

INFOS GENERALES

Note surprise de l'ANSES sur la republication de l'étude de G-E. Séralini

L'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a publié le 18 décembre 2014 une note d'appui scientifique et technique relatif à l'analyse des différences entre la première publication de Séralini en 2012 et celle republiée en 2014 " long-term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize"

Cette note considère que les éléments avancés par la deuxième publication ne sont pas suffisamment distincts de la première pour que l'agence change d'opinion. Elle reste donc sur son premier avis critique publié en octobre 2012.

G-E Séralini a riposté face à cette attaque en envoyant une réponse à Marc Mortureux, président de l'ANSES, et publiée sur le site du CRIIGEN le 24 décembre 2014.

Il fait remarquer « qu'aucun des auteurs de l'étude n'ont été consultés ou même avertis de la publication d'une réévaluation de leurs travaux par l'agence sanitaire française » et demande « la révélation publique immédiate, en 2014, de toutes les données que possède l'ANSES lui ayant permis de ne pas croire à un risque de santé publique pour ce maïs transgénique ou pour le Roundup» Révélation qui n'a, bien évidemment, pas encore eu lieu à ce jour...

Pour lire la note de l'ANSES et la réponse de G-E. Séralini :

<http://criigen.org/manifestation/67/display/Droit-de-reponse-du-Pr-Seralini-a-l-avis-de-l-ANSES>

Accord entre Monsanto et DuPont

Les deux grandes firmes américaines ont conclu dernièrement un accord afin de régler tous leurs contentieux pour violations réciproques de brevets.

D'après un communiqué commun datant du 23 décembre 2014, ils annoncent que " Faisant suite à cet accord, DuPont et Monsanto n'ont plus d'action judiciaire l'un contre l'autre".

Ce n'est pas la première fois que les deux entreprises se retrouvent devant les tribunaux. L'année dernière DuPont avait dû payer à Monsanto 1,75 milliard de dollars pour violation de technologies de production.

En savoir plus sur :

<http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/ogm-monsanto-et-dupont-mettent-fin-a-tous-leurs-contentieux-98246.html#HVzoUjIBxl6L7U0h.99>

L'industrie volaillière allemande mise à nouveau sur la production sans OGM

Gentechnologie, 8/12/2014

Le plus grand fournisseur de volaille allemand PHW revient à l'alimentation sans soja GM seulement après dix mois d'utilisation de produits GM. Cette entreprise, ainsi que d'autres membres de la Fédération de l'industrie allemande des volailles (ZDG), avaient annoncé au début de l'année qu'ils cesseraient d'utiliser des aliments sans OGM pour nourrir leurs volailles comme depuis de nombreuses années. En raison de la taille du groupe, la décision prise par PHW de s'abstenir de recourir aux OGM devrait avoir un « effet d'entraînement » sur les autres producteurs. Les détaillants Rewe et Edeka ont déjà adopté l'alimentation sans OGM pour les produits de leurs propres marques. Edeka a signé dernièrement un contrat avec un fournisseur italien d'aliments garantis sans OGM. (VLOG, 8.12.14)

Article :

http://gentechnologie.ch/index.php?option=com_content&view=article&id=783:315-2-l-industrie-volaillere-allemande-mise-a-nouveau-sur-la-production-sans-ogm&catid=115:actuel&lang=fr-FR



OGM - Fin du débat sur les interdictions nationales ?

[Pauline VERRIERE](#), décembre 2014

C'est un ancien projet européen, lancé en 2010 par le Commissaire alors chargé de ces questions, John Dalli, qui revient sur le devant de l'actualité européenne. Il s'agit de modifier la directive 2001/18 pour, officiellement, « faciliter » les interdictions nationales de culture de plantes génétiquement modifiées (PGM) et, officieusement, débloquer le dossier au niveau européen. (...)

[Une interdiction des OGM à la carte](#)

C'est une solution intermédiaire qui a émergé (...): la phase de négociation avec les entreprises est maintenue. En revanche, la connexion entre phase 1 (négociation obligatoire avec les entreprises qui veulent commercialiser un OGM) et phase 2 (interdiction d'un OGM par un Etat) n'est pas conservée. Un État membre pourra donc adopter une interdiction nationale sans avoir nécessairement négocié en phase 1.

[Modifier la directive : pour protéger l'environnement ou pour harmoniser le marché ?](#)

(...) La modification de la directive 2001/18 (...) a-t-elle comme but la protection de l'environnement (auquel cas il faut utiliser l'article 192 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE - TFUE) ou l'harmonisation du marché (article 114 du TFUE) ? (...) Là encore, Parlement et Conseil sont en désaccord, le premier penchant pour la protection de l'environnement, lorsque le second considère qu'il s'agit plutôt d'une harmonisation du marché. Mais en définitive, (...) le texte garde comme base juridique l'harmonisation du marché, le Conseil n'ayant voulu entendre parler ni d'un changement ni d'une double base.

[Les arguments pour justifier d'une interdiction nationale](#)

(...) Suite au compromis politique du trilogue, les arguments environnementaux et sanitaires qui relèvent du portefeuille de l'AESA sont à nouveau exclus de la liste. Ils ne seront donc pas invocables par les États membres. Outre les arguments socio-économiques, restent les objectifs de politiques environnementales.

[Des mesures de coexistence obligatoires](#)

(...) C'est finalement une solution entre les deux positions qui a été retenue : des mesures de coexistence seront bien obligatoires, mais uniquement pour les États cultivant des OGM et sur les zones transfrontalières. De telles règles devront être adoptées d'ici deux ans. C'est donc a minima que des mesures de coexistence tenteront de protéger des contaminations entre États. Pour ce qui est des contaminations à l'échelle plus locale, entre agriculteurs, l'UE s'en désintéresse donc et laisse cela au « bon » vouloir des États membres.

Pour lire l'article : <http://www.infogm.org/5752-ogm-fin-du-debat-sur-les-interdictions-nationales>

Pour comprendre l'actualité liée aux OGM



Vous propose :

Son forum : le forel-OGM

Son journal bimestriel

Son site complet

Ses brèves

www.infogm.org

Newsletter rédigée par Laure Gougerot, coordinatrice de Rés'OGM Info.

Association Rés'OGM Info

siège social : 58 rue Raulin 69007 LYON

Téléphone : 04 78 42 95 37

www.resogm.org

resogminfo@free.fr

Inscription gratuite en envoyant un mail vide à actu-subscribe@resogm.org

Désinscription : actu-unsubscribe@resogm.org

Adhésion asso : 5 € personnes physiques, 15 € personnes morales